



1. Application – 1.1 Toute confirmation de Commande implique pour le Client l'acceptation sans condition des CGV ci-après exposées et expressément mentionnées sur le site fr.dronogenic.com de DronoGenic, ci-après le Prestataire. 1.2 Les présentes CGV s'appliquent à toute Commande de Prestation (prises de vues aériennes, etc.) entre le Client et le Prestataire, ayant son siège social au 193/48 boulevard du Souverain à 1160 Auderghem (Belgique), inscrit à la BCE sous le numéro 1018.611.549, courriel mail@dronogenic.com

2. Devis et Commande – 2.1 L'étendue des Prestations est établie sous forme de Livrables spécifiés dans un Devis avec offre de prix et éventuelles conditions spéciales. 2.2 La Commande est validée par le paiement de l'Acompte et le Devis fait alors effet de Contrat. 2.3 Les prix sont hors taxes et peuvent être ajustés en cas de modifications des Prestations ou des lois en vigueur. 2.4 Les frais de déplacement en Belgique seront facturés à 0,5 euro par km. 2.5 Les frais d'hébergement, de repas et autres seront facturés en sus au Client sur relevé des dépenses et, autant que possible, approuvés à l'avance. 2.6 Il peut être nécessaire d'obtenir des autorisations spéciales pour les prises de vue aériennes requises. Dans ce cas, les réservations seront soumises à des frais administratifs convenus avant la prise de vue. 2.7 En cas de vol à l'étranger, il se peut que le Prestataire ait besoin d'un délai supplémentaire pour obtenir les autorisations de vol. Cela peut entraîner des frais supplémentaires qui seront facturés au Client et, autant que possible, approuvés à l'avance.

3. Paiement – 3.1 Tout paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte du Prestataire IBAN : BE52 7310 6411 0709, BIC : KREDBEBB 3.2 Un Acompte de 30% du montant total, avec un minimum de 100 euros, est requis pour confirmer la Commande. 3.3 Si cela n'est pas possible en raison de contraintes de temps, le Devis et les présentes CGV doivent être acceptées par écrit (courriel, etc) pour confirmer la Commande – l'Acompte reste dû. 3.4 Les dépenses exceptionnelles peuvent être payées par accord, à l'avance. Autrement, toute dépense doit être payée dans les 14 jours calendaires suivant la facturation. 3.5 Sauf accord préalable, tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire.

4. Exécution des Prestations – 4.1 Nonobstant les clauses d'annulation et du droit de rétractation, les Prestations peuvent être exécutées dès confirmation de la Commande, ce pourquoi le Client marque expressément son accord. 4.2 Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire tous les documents, éléments d'information, moyens techniques et le personnel nécessaires à la réalisation des Prestations. 4.3 Le Prestataire s'engage à réaliser les Prestations avec professionnalisme. 4.4 Toute heure de vol entamée est due dans son intégralité. 4.5 Les conditions météorologiques sont prises en compte pour la planification. 4.6 Si les vols requis ne peuvent être réalisés en raison de changements météorologiques, de non délivrance de l'autorisation de vol par les autorités compétentes, ou de toute autre raison similaire, le Prestataire et le Client feront de leur mieux pour les reprogrammer.

5. Annulation – 5.1 Le Client doit notifier par écrit (courriel) toute annulation à l'adresse mail@dronogenic.com 5.2 Les commandes annulées sont facturées proportionnellement aux services déjà prestés. 5.3 L'Acompte reste dû et ne sera pas remboursé. 5.4 Le Prestataire peut annuler une commande en cas de problème de sécurité ou d'absence d'autorisation. 5.5 En cas d'annulation par le Prestataire, les sommes versées pourront faire l'objet d'un remboursement. Aucun dédommagement complémentaire ne pourra être réclamé au Prestataire, quel que soit le préjudice subi par le Client.

6. Droit de rétractation – 6.1 Si le Client est un consommateur, il dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni pénalité. 6.2 Pour ce faire, il doit notifier sa décision de rétractation au Prestataire dans ce délai, par courriel ou via le formulaire disponible sur <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Forms/Formulaire-de-retractation.pdf> 6.3 Si le Client exerce son droit de rétractation alors que les Prestations ont commencé, il devra payer un montant proportionnel aux services déjà prestés.

7. Livraison – 7.1 Les Livrables sont livrés par téléchargement dans les 7 jours calendaires suivant les Prestations, sauf cas de force majeure. 7.2 La livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Prestataire, et ce quelle qu'en soit la cause. 7.3 Les Livrables sont soumis à validation du Client dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la mise à disposition du lien de téléchargement. Sans commentaire endéans ce délai, les Livrables seront considérés comme validés. 7.4 Le Prestataire s'engage à conserver, les fichiers Livrables pendant une durée de 6 mois, les rushes du projet pour une durée d'un mois, à compter de la date de facture. Au-delà de ces délais, les fichiers seront détruits. 7.5 Le Client peut récupérer les rushes, à sa charge, par une demande écrite (courriel).

8. Propriété Intellectuelle – 8.1 Les Livrables sont protégées par le droit d'auteur. 8.2 Le Prestataire accorde une licence d'exploitation au Client après paiement, conformément à l'usage annoncé dans le Contrat. 8.3 Sauf accord de confidentialité, l'usage des Livrables à des fins promotionnelles est autorisé. 8.4 Les deux parties s'interdisent toute utilisation des Livrables qui pourrait nuire à l'autre.

9. Confidentialité et RGPD – 9.1 Les parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées. 9.2 A la demande du Client, le Prestataire signera un accord de non-divulgaration avant communication des détails du projet. 9.3 Le Prestataire collecte les données personnelles nécessaires à l'exécution du Contrat et respecte le RGPD.

10. Responsabilité – 10.1 Le Client assure ses matériels et installations contre tous risques, ainsi que sa responsabilité civile envers les tiers. 10.2 Le Prestataire garantit sa responsabilité civile professionnelle. 10.3 La responsabilité du Prestataire est limitée au montant du Contrat. 10.4 Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation des Livrables par le Client. 10.5 De mauvaises conditions météorologiques n'ouvriront pas droit à des dommages et intérêts.

11. Litiges et Prévalence – 11.1 Après une tentative de règlement amiable, tout litige sera soumis aux cours et tribunaux de Bruxelles. 11.2 Le droit belge est applicable. 11.3 Les éventuelles conditions mentionnées dans le Devis/Contrat prévalent sur les présentes CGV.

12. Amendement – 12.1 Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification préalable.